

x

x

AFFAIRE N°27 - Acquisition d'un terrain situé rue Pasteur, appartenant aux établissements DE JOUVANCOURT.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La municipalité envisage l'acquisition d'un terrain situé rue Pasteur, cadastré AH 190 de 1 356 m2 en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Cet immeuble a fait l'objet d'une proposition de vente de la part des Etablissements DE JOUVANCOURT pour la somme de 390 000 FF conforme à l'estimation des Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à acquérir ce terrain pour la somme de 390 000 FF.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la CAECL au chapitre 90₁ - article 210.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x

Lu
Saint-Denis, le 6 mai 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. P. PROUST
Pour copie certifiée conforme
de Directeur des Finances
et des Collectivités locales
P. BIANCHI